

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valleton



Délibération n° 04-01 du 12 novembre 2020

INSERTION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020 RELATIVE AUX PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE ET AUX CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE D'INSERTION AU SEIN DES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 263-1 et L 263-2 relatifs à l'organisation départementale du dispositif d'insertion, au Plan départemental d'insertion (PDI) et au Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI),

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la Convention Annuelle d'Objectif et de Moyens (CAOM) à conclure avec l'État, pour la mise en œuvre des Parcours Emploi Compétence (PEC-CAE) et des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour l'année 2020, ainsi que son annexe financière ;

- ATTRIBUE une participation financière maximale de 765 633,47 euros pour l'année 2020 à compter de la date de signature de la CAOM ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite CAOM et son annexe financière, dont projets joints en annexe à la présente délibération ;

- APPROUVE le modèle d'avenant ci-annexé aux conventions individuelles des huit structures porteuses de chantiers d'insertion ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdits avenants et leurs annexes financières, dont modèles joints en annexe à la présente délibération.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.